

Vers un service public d'accueil de la petite enfance

Déclaration du groupe CGT-FO

Nous souhaitons d'abord remercier les rapporteurs pour la qualité et la richesse des échanges que nous avons pu avoir, même si nous regrettons que les échéances imposées soient si courtes alors que sur un sujet aussi important que la prise en charge et l'accueil de la petite enfance, nous aurions pu nous donner un peu plus de temps pour mieux affiner nos réflexions et mesurer les enjeux des solutions à proposer. Il faut dire que la question qui nous est posée par le Premier ministre, dans le cadre de cette saisine, n'est pas des plus simples à traiter, car elle demande aussi bien de faire le point sur les différents dispositifs qui composent le système d'accueil actuel, ressortir ses forces et ses faiblesses, mais aussi explorer les pistes à envisager et les actions à mener pour arriver à mettre en place un service public de la petite enfance.

Vous connaissez l'importance que Force ouvrière accorde aux services publics, qui sont pour nous le cœur même de la République et le cadre dans lequel doit se concrétiser le combat pour l'égalité entre les citoyens et pour la promotion sociale. L'accueil de la petite enfance constitue cette première porte d'entrée dans vie, qui peut précocement défavoriser certains et en privilégier d'autres. Ces inégalités de départ peuvent avoir des effets sur les trajectoires à venir des personnes. Si l'ambition d'un service public de la petite enfance et de permettre à chaque enfant d'accéder à un accueil de qualité, quel que soit le revenu de ses parents ou le lieu où il habite, on ne peut que déplorer la situation du système actuel, qui reste plus que fermée aux enfants des milieux les plus pauvres. Comme l'indique bien cet avis, seulement 9 % des enfants de milieux défavorisés accèdent à un mode de garde alors que cette part est de près de 9 fois supérieure chez les enfants des familles les plus riches. Bien sûr cette inégalité constitue un terreau pour le maintien voire le renforcement des autres inégalités qu'elles soient liées au genre ou à l'accès au marché du travail, puisque ce sont essentiellement les femmes qui s'occupent de la garde de leurs enfants et cette tâche constitue, par ailleurs, un réel handicap pour le retour à l'emploi des personnes au chômage.

Pour le groupe FO, la mise en place d'un service public de la petite enfance est une urgence qui ne peut pas attendre. Cet avis lui fixe un certain nombre d'objectifs, en particulier la nécessité de proposer un accueil inconditionnel et universel avec les mêmes niveaux de qualité, de neutralité et de laïcité sur l'ensemble du territoire. Nous rejoignons cette ambition et soutenons toutes les préconisations qui vont dans le sens d'une meilleure professionnalisation des personnels de l'accueil de la petite enfance. Des efforts particuliers doivent permettre la valorisation du métier des assistantes maternelles, en les inscrivant dans de vrais parcours de formations certifiantes et continue et en reconnaissant leurs qualifications par de meilleures rémunérations. Nous soutenons aussi les préconisations qui appellent à une meilleure coordination des multiples acteurs en charge de l'accueil de la petite enfance. Cet avis propose d'attribuer aux communes et aux intercommunalités la compétence de l'accueil du jeune enfant. Nous nous interrogeons sur les risques que présenteraient un tel choix car pour des questions budgétaires certaines collectivités peuvent favoriser des modes d'accueil de moindre qualité, pour diminuer les coûts, et les territoires les moins riches auront plus de difficultés à satisfaire leurs besoins en accueil de la petite enfance. Sans doute c'est au niveau de la commune qu'un dispositif d'accueil peut être déployé, mais c'est à l'Etat

d'assurer cette compétence, aussi bien d'un point de vue financier que par rapport aux garanties en termes de qualité de l'offre, de sa disponibilité, de son contrôle par des professionnels dédiés et de son évolution pour s'adapter aux progrès de la recherche dans ce domaine.

Nous regrettons enfin que le CESE n'ait pas eu le temps pour trancher la question de la mise en place d'un droit opposable pour permettre à chaque enfant d'avoir une place de garde et dans le cas contraire l'Etat devrait indemniser les parents pour qu'ils puissent trouver une solution de garde selon leurs capacités contributives.

Malgré nos réserves sur ces points, l'avis propose plusieurs pistes qui pourraient constituer une base de discussions pour penser le déploiement d'un service public de l'accueil de la petite enfance. Le groupe FO, a voté pour.